

Les « rues scolaires » amenées à se généraliser

15 communes bruxelloises présentes à la réunion d'information

A lors qu'elles fleurissent en Flandre depuis quelques années, les rues scolaires se font encore très rares à Bruxelles. Un fonds régional d'un million d'euros doit permettre de booster ce dispositif.

Quinze communes bruxelloises étaient présentes à la réunion d'information de Bruxelles Mobilité consacrée aux rues scolaires qui s'est tenue le 7 novembre dernier. Ce qui témoigne d'un véritable intérêt pour cette pratique, estime le cabinet de la secrétaire d'État bruxelloise à la sécurité routière Bianca Debaets (CD&V). Qui a annoncé en septembre la mise en place d'un fonds annuel d'un million d'euros par an afin d'aider les localités à mettre en place ce type de dispositif. La répartition des subsides et la procédure à suivre pour se porter candidat n'ont pas été abordées lors de cette réunion qui avait pour mission principale de présenter aux pouvoirs locaux ce principe encore peu répandu chez nous. Et pour cause : les rues scolaires existent légalement de-

puis le 11 juillet dernier, jour de l'adoption d'un projet de loi définissant ce terme à la Chambre.

Pour être considérée comme telle, une rue scolaire doit comprendre

l'entrée principale d'un établissement scolaire. Son accès peut être fermé à certaines heures aux véhicules motorisés à l'aide d'une barrière mobile sur laquelle est apposé le signal C3, complété par un panneau additionnel portant la mention « rue scolaire ». Seuls les cyclistes et les piétons peuvent emprunter l'axe duquel les voitures garées peuvent aussi sortir.

Si les rues scolaires fleurissent depuis plusieurs années en Flandre, le démarrage est plus lent en Région bruxelloise. Des tests ont récemment été initiés, notamment dans les rues Tiberghien et du Moulin à Saint-Josse et dans les rues Verwee et Verte à Schaerbeek. Mais c'est à Molenbeek que ce dispositif a été mis en place pour la toute première fois en Région bruxelloise.

En 2015, l'école S'-Ursule et Vier-Winden school avaient contacté la commune pour améliorer la sé-

curité à leurs abords. Ces deux établissements scolaires sont situés sur la chaussée de Merchtem qui est en effet assez étroite, tout comme ses trottoirs. « *Au départ, nous avons pris la décision d'inverser le sens de la rue afin de court-circuiter le trafic de transit, mais les commerçants de la chaussée de Gand n'étaient pas satisfaits. On a ensuite rétabli le sens de circulation initial mais en installant une barrière pivotante pour stopper le trafic aux heures d'arrivée et de sortie d'école. Un compromis qui a satisfait tout le monde.* », se souvient Olivier Mahy (MR), échevin molenbeekois de la Mobilité.

Selon le libéral, le dispositif mis en place en 2016 a permis de pacifier et de sécuriser les abords d'écoles. Mais cela ne s'est pas fait sans anicroche ni adaptation. « *Au départ, la barrière était gérée par des gardiens de la paix. Mais des automobilistes ouvraient parfois celle-ci de force. Désormais, la barrière est fermée à l'aide d'un cadenas et les gardiens de la paix ne restent pas juste à côté, ce qui permet d'éviter les confrontations.* », explique Olivier Mahy. Il ajoute que les écoles devront à terme gérer

les ouvertures et fermetures de façon autonome.

Molenbeek se portera donc candidate pour obtenir des subsides régionaux et étendre ce dispositif. « *Nous avons déjà réuni les écoles les plus motivées ayant réalisé des actions Filre pour l'amélioration de la sécurité et de la qualité de l'air afin de leur expliquer qu'il y a un appel à projets. On les invite à expliquer leur projet et à indiquer les mesures déjà prises, comme l'instauration des rangs d'écoles.* », indique Olivier Mahy, estimant que la mesure doit accompagner une révolution plus large de nos habitudes de mobilité. ●

PA. D.

Selon le cabinet de Bianca Debaets, l'enveloppe d'un million d'euros doit permettre de créer une cinquantaine de rues scolaires en région bruxelloise

Réaction de Brulocalis « Associer les riverains dès le début »

L'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise (Brulocalis) se montre favorable à la généralisation des rues scolaires qui permettent d'améliorer la sécurité et la qualité de l'air. Mais, après analyse des situations à Anvers et Gand où le dispositif s'est généralisé ces dernières années, Brulocalis soulève plusieurs conditions préalables pour rencontrer le succès escompté. Ainsi, une rue scolaire ne doit pas faire

partie d'un itinéraire de transports en commun et sa fermeture ne doit pas générer de nuisances dans les rues avoisinantes. Aux yeux de Brulocalis, il est aussi indispensable que le projet suscite l'adhésion de tous les acteurs concernés, à savoir la commune, la direction d'école et les professeurs, les élèves et leurs parents. Sans oublier les riverains qui doivent être associés dès le début et comprendre l'intérêt du projet. Si dans

certaines écoles gantoises, 40 % des élèves viennent à vélo, la réalité bruxelloise est bien différente, note Brulocalis, qui insiste dès lors sur la nécessité d'intégrer cette mesure dans une politique globale de mobilité et de sécurité aux abords des écoles. Mesure parmi d'autres, la rue scolaire peut, par exemple, accompagner l'instauration d'un plan de déplacements scolaires incitant le recours à des modes de transports durables. ●